

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : DISAPPEAR

Code du produit : 1300470

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Carpet spray spot removers

Restrictions d'emploi : Réservé à un usage professionnel

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

12 James St N, Suite 202

Hamilton, Ontario L8R 2J9

T 1 800 663 9925

regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 888 226 8832 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, H318 Provoque des lésions oculaires graves

Catégorie 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) : P261 - Éviter de respirer les fume, mist, vapours, or spray.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter protective gloves and eye protection.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
Alcohol Ethoxylate	Ethoxylated alcohols (C=7-21)	n° CAS: 68991-48-0	1 - 5
Hydrogen peroxide	Hydrogen peroxide, H2O2	n° CAS: 7722-84-1	1 - 5
D-Limonene	(R)-1-Methyl-4-(1-methylethenyl)cyclohexene	n° CAS: 5989-27-5	0,1

*The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.
- Symptômes chroniques : No effects known.
- Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Sensibilisation respiratoire ou cutanée. Corrosion of the eye tissue.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
- Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. Gants (EN 374).

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fumes, la brume, les vapeurs, ou le spray.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone. Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable ou terre.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédures de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les fume, mist, vapeurs, or spray. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Produits incompatibles : Agent oxydant.
- Matières incompatibles : Métaux. Sources de chaleur. matières combustibles.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OSHA PEL TWA	1,4 mg/m ³
	1 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Caoutchouc nitrile/PVC

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide clair et incolore.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Parfum d'agrumes
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,5 – 6,5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,01 - 1,05
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Mince comme l'eau
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Matières combustibles. Métaux. Agent oxydant.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé.

DISAPPEAR	
DL50 orale rat	≥ 19242,7 mg/kg
DL50 cutanée rat	≥ 83217,7 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	≈ 55,5 mg/l/4h
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

D-Limonene (5989-27-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 423: Acute Oral Toxicity – Acute Toxic Class Method, Rat, Female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 24 h, Rabbit, Read-across, Dermal, 7 day(s))

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
DL50 orale rat	693,7 mg/kg Source: ECHA
DL50 cutanée lapin	3000 mg/kg Source: ChemIDPlus
CL50 Inhalation - Rat	2000 mg/m ³ Source: ChemIDPlus
ATE CA (oral)	693,7 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	3000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	2 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	2 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Inhalation.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Sensibilisation respiratoire ou cutanée. Corrosion of the eye tissue.

Symptômes/effets après inhalation : Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes chroniques	: No effects known.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé.

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé.

DISAPPEAR	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
CL50 - Poissons [1]	70,1 mg/l 48 hours
CE50 - Crustacés [1]	5,3 mg/l Daphnia, 48 hours
CE50 96h - Algues [1]	3,389 mg/l Source: EPI SUITE
D-Limonene (5989-27-5)	
CL50 - Poissons [1]	720 µg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	702 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0,307 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [2]	0,51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Algues ErC50	0,32 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	0,32 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,214 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

D-Limonene (5989-27-5)	
FBC - Poissons [1]	864,8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,049 – 3,801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
CL50 - Poissons [1]	16,4 mg/l Source: ECHA
CE50 72h - Algues [1]	1,38 mg/l Source: ECHA
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,36 Source: IPCS

12.2. Persistance et dégradabilité

DISAPPEAR

Persistance et dégradabilité

Contains readily biodegradable component(s).

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
D-Limonene (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	3,29 g O ² /g substance
Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DISAPPEAR

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée de bioaccumulation disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

Aucune donnée disponible

D-Limonene (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ($4 \leq \text{Log Kow} \leq 5$).

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
- Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- Indications complémentaires : Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

DISAPPEAR

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

D-Limonene (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

D-Limonene (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 01-17-2024

Textes complet des phrases H:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.